

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 10 Février 2022**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 21  
Votants : 28

**D22.016**

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix février,  
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), VALENTIN Denis, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), VALENTIN, Christine (pouvoir donné à MALZAC Claude), POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CAYREL Jean-Claude, CROUZET Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à BONICEL Pascale), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D22.016 : ADHESION DE LA CC ALCT A L'ASSOCIATION DES AMIS DU CHEMIN DE SAINT GUILHEM ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suite à la réception du compte rendu de l'Assemblée Générale des Amis du Chemin de Saint Guilhem en date du 4 février 2022, il préconise le renouvellement de l'octroi d'une subvention de 810 € pour cette Association en 2022, compte tenu des actions engagées, bénéfiques pour le territoire en matière touristique. L'Association des Amis du Chemin de Saint Guilhem a également mis en place une adhésion à compter de cette année, d'un montant de 500 € pour les EPCI. Monsieur le

Président propose que la CC ALCT adhère à l'Association en lieu et place des Communes membres.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** les propositions exposées ci-dessus, à savoir :

- l'octroi d'une subvention de 810 € pour 2022 à l'Association des Amis du Chemin de Saint Guilhem,
- l'adhésion à cette Association, à compter de cette année, pour un montant de 500 €, en précisant que cette adhésion est faite en lieu et place des Communes membres.

**AUTORISE** Monsieur Le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 6 avril 2022,

Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE

**Jean-Claude SALEIL**